

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00763

Numéro SIREN : 412 552 838

Nom ou dénomination : 2AE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 9486

**2AE CONSEIL**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 15.000 €**  
**Siège social : 114 Rue Georges Charpak**  
**Pa de la Lande Saint-Martin**  
**44115 HAUTE-GOULAIN**  
**RCS NANTES 412 552 838**

<p><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b> <b>ANNUELLE DU 31 JANVIER 2018</b></p>
--

L'an deux mil dix-huit, le trente et un janvier à neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à Haute-Goulaine sur convocation de la Présidente.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

La société ACCV AUDTI, représentée par Monsieur Médéric Chadaigne, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent.

Madame Fanny Bauland préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2017 ;
- le rapport de gestion de la Présidente ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées,

ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2017 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 122.162,74 € de la manière suivante :

Montants à affecter :

Résultat de l'exercice .....	122.162,74 €
Report à nouveau .....	184.395,16 €
<b>Total à affecter.....</b>	<b>306.557,90 €</b>

**Affectation :**

Distribution de dividendes .....	110.000,00 €
Report à nouveau .....	<u>196.557,90 €</u>
<b>Total affecté .....</b>	<b>306.557,90 €</b>

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Versements	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année 2016			110.000 €
Année 2015			120.000 €
Année 2014			120.000 €

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide :

- de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, tel que le permet l'article L 823-1 du Code de commerce ;
- de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de désigner en remplacement la société A3CF AUDIT, SARL au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé ZAC ce Beuzon – 21 boulevard de l'Epervière – 49000 ECOUFLANT, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 804.333.888, représentée par Monsieur Médéric CHADAIGNE, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke at the bottom right.